



POUR UN SERVICE NATIONAL VRAIMENT UNIVERSEL

Par Denis BOUVIER, analyste du Millénaire



AVANT-PROPOS

Instaurée en 1798, la conscription a été officiellement suspendue en 1996 par Jacques Chirac pour de légitimes raisons techniques et pécuniaires, mais sans que les impacts sur l'homogénéité et la cohésion de la nation n'aient été réellement anticipés. En effet, la formation de citoyens qui aiment leur pays et adhèrent à ses valeurs, quitte à devoir les défendre, n'est pas, contrairement à ce qu'a dit François Mitterrand, un « nationalisme synonyme de guerre » mais bien du patriotisme.

Seuls 54 % des jeunes de 18-24 ans se considèrent comme patriotes, alors que cette part s'élève à 86 % des personnes âgées de plus de 65 ans. Cette tendance, pas uniquement française, est une composante des sociétés occidentales. Elles sont traversées par une crise morale durable liée d'une part à une crise démocratique incarnée par les revers de l'individualisme comme remède politique pour organiser la société grâce à la liberté. D'autre part, elle est liée à un défi civilisationnel soulevé par la mondialisation des biens et des personnes et l'affaiblissement de l'autorité et des structures traditionnelles.

Face aux grands enjeux du XXI^e siècle, **la France est manquée de renouvellement et d'idées pour préserver son histoire millénaire et son modèle d'État-nation issu de la Révolution française.** Pour faire face et rester dans l'Histoire, il faut recréer du collectif en faisant aimer la France et en créant du rêve pour les jeunes générations. À ce titre, les plus âgés ont l'immense responsabilité de devoir transmettre aux jeunes générations, nos valeurs et notre histoire pour créer de l'engagement à l'égard de notre nation par l'amour du pays.

Mère de toutes les réformes, l'éducation doit être prioritaire. Elle passe aussi par **l'instauration plein et efficace d'un Service National Universel de 6 mois, obligatoire pour tous les jeunes gens de 16 ans afin de rattraper les décrocheurs.** Il s'agit de transmettre à chacun le goût de l'effort pour transformer une génération sacrifiée en génération de bâtisseurs qui surprendra le monde par la force de son esprit et la grandeur de ses réalisations.



AVANT-PROPOS.....	2
<i>HISTORIQUE ET PLACE DU SERVICE MILITAIRE DANS LA SOCIÉTÉ</i>	5
DU SERVICE MILITAIRE AU SERVICE NATIONAL	5
UN SERVICE MILITAIRE AU CŒUR DU PROJET RÉPUBLICAIN	5
LE SNU, UNE PROMESSE DE CAMPAGNE POUR RENOUER AVEC CET IMAGINAIRE .	6
LES CONSÉQUENCES DE L'ABANDON DU SERVICE NATIONAL	8
DES CONSÉQUENCES POUR LA SOCIÉTÉ	8
LES CONSÉQUENCES POUR L'ARMÉE ET LA DÉFENSE NATIONALE	11
DES CONSÉQUENCES POUR LES CITOYENS	12
UNE UNITÉ NATIONALE MENACÉE	14
<i>L'INSTAURATION D'UN SERVICE NATIONAL UNIVERSEL N'EST PLUS UNE OPTION.....</i>	17
DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT ET LA FIERTÉ DU DRAPEAU	17
LUTTER CONTRE L'ARCHIPÉLISATION DE LA FRANCE	18
RATTRAPER LES « DÉCROCHEURS QUI N'ONT PAS VOIX AU CHAPITRE »	20
<i>SERVICE MILITAIRE EN EUROPE : DES AMBITIONS ET DES APPLICATIONS</i>	
<i>DIFFÉRENTES MAIS INSTRUCTIVES</i>	22
EN SUÈDE, LE SERVICE MILITAIRE COMME IMPÉRATIF DE DÉFENSE.....	22
EN SUISSE, L'IMPÉRISABLE « CITOYEN-SOLDAT »	23
EN FRANCE : LE SNU, UN ÉCHEC ?.....	25
FONCTIONNEMENT DU SNU.....	25
Des résultats décevants et peu significatifs	Erreur ! Signet non défini.
<i>12 PROPOSITIONS POUR</i>	30
<i>FAIRE DU SNU LE SOCLE D'UNE GÉNÉRATION DE BATISSEURS.....</i>	30
POUR UN SERVICE UNIVERSEL AFIN DE VAINCRE LES SECTARISMES DU XXIÈME	
SIECLE	31
POUR UN ENGAGEMENT DE CHAQUE JEUNE AFIN DE LUTTER CONTRE LE	
DECROCHAGE	34
MAÎTRISER LES COÛTS DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL	36



CONCLUSION	40
-------------------------	-----------



HISTORIQUE ET PLACE DU SERVICE MILITAIRE DANS LA SOCIÉTÉ

DU SERVICE MILITAIRE AU SERVICE NATIONAL

UN SERVICE MILITAIRE AU CŒUR DU PROJET RÉPUBLICAIN

Sous l'ancien régime, **l'art de la guerre était réservé à des professionnels** mais le Roi pouvait obliger ses provinces à lever des troupes parmi ses sujets. Ces troupes étaient composées de miliciens provinciaux souvent désignés par tirage au sort.

La Révolution française qui doit concrétiser le projet des Lumières d'émancipation des citoyens crée le service militaire. La bataille de Valmy le 20 septembre 1792 est un tournant historique majeur. **La victoire des troupes républicaines françaises constituées essentiellement des sans-culottes issues d'une conscription contre la coalition des monarchies européennes, a conféré aux révolutionnaires une légitimité politique.** Elle leur permet de proclamer l'abolition de la monarchie et l'avènement de la République le lendemain le 21 septembre 1792. Ainsi, né dans le sillage révolutionnaire de 1789, le service militaire¹ a été instauré pour former des citoyens soldats capables de défendre le bien commun grâce à l'émergence d'un sentiment national et patriotique. La grande armée napoléonienne sera alimentée par la conscription qui permet de changer l'ampleur des guerres en Europe et de valoriser ses talents de chef de guerre.

En 1818, lors de la Restauration, le roi Louis XVIII met fin à la conscription afin de réorganiser l'armée mais aussi pour rompre avec l'héritage napoléonien. Elle est pleinement rétablie par la IIIe République après la guerre franco-prussienne de 1870. **La loi Cissey de 1872 réinstaura le service national obligatoire par tirage au sort, qui peut durer de 6 mois à 5 ans.**

¹ La Loi Jourdan-Delbrel institue la « conscription universelle et obligatoire ». Elle concerne tous les hommes français âgés de 20 à 25 ans. Son article premier spécifie que « Tout français est soldat et se doit de défendre la Patrie ».



En 1905, **la durée du service militaire est portée à deux ans mais surtout le tirage au sort est abandonné pour un système plus égalitaire lié à une tranche d'âge.** L'exemption étant uniquement possible pour des raisons médicales.

Suspendue en 1940, la conscription est rétablie en 1946 et le service militaire a pour seul objectif la défense du territoire national.

En 1963, après les accords d'Évian destinés à mettre fin à la guerre d'Algérie, **un statut d'objecteur de conscience est créé.** Ce changement de paradigme répond aux demandes de la jeunesse occidentale, qui se pare de sentiments antimilitaristes avec le concept de « *Peace and Love* » sera loué et chanté jusqu'à la fin de la guerre du Vietnam en 1975.

En 1964, le service militaire est officiellement renommé « service national » et sa durée est ramenée à 16 mois, puis à un an en 1970. Le service s'ouvre aux femmes sous la forme du volontariat et l'appelé peut choisir un service dans le civil (coopération, aide technique) et reporter sa convocation jusqu'à l'âge de 22 ans.

Après l'annonce de 1996, l'appel sous les drapeaux des jeunes gens nés après le 31 décembre 1978 est « suspendu » et la fin définitive de la conscription intervient le 27 Juin 2003 ; les derniers appelés seront démobilisés en novembre.

La suppression de la conscription s'inscrit dans la pensée occidentale dominante de la fin du XXème siècle alimentée par la thèse de la fin de l'Histoire de Francis Fukuyama. Alors que les démocraties libérales ont triomphé du nazisme en 1945, puis du communisme en 1991, la démocratisation du monde et donc sa pacification était inéluctable puisque « deux démocraties ne se font pas la guerre ». **Les dividendes de la paix ont progressivement pris l'ascendant sur la vision révolutionnaire patriotique dont le service national en demeurant l'un des derniers symboles.** Seulement, la progression des régimes autoritaires et la mondialisation des biens et des personnes ont balayé cette vision du monde en posant les fondements de sociétés communautarisées qui nuisent à la cohésion sociale et nationale.

LE SNU, UNE PROMESSE DE CAMPAGNE POUR RENOUER AVEC CET IMAGINAIRE

Lors de la campagne présidentielle de 2017, Emmanuel Macron avait fait de la création du « Service National Universel » (SNU) une de ses mesures fortes pour la



jeunesse. Après avoir commandé plusieurs études sur le sujet, **une première application de SNU est expérimentée en juin 2019 avec 1 978 volontaires âgés de 15 à 16 ans.**

Ce SNU, présenté comme une « aventure hors du commun pour tous les jeunes filles et garçons de 15 à 17 ans »², a pour objectif affiché d'« impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation »³ mais aussi de « Renforcer la cohésion sociale » et de « Développer une culture de l'engagement » tout en précisant que « le SNU n'est en aucun cas le rétablissement du service militaire »³.

Son fonctionnement se partage en deux phases. **La première phase, intitulée « séjour de cohésion » dure deux semaines** et a pour objectif de former les volontaires aux valeurs de la République. Cette période a été comparée à une sorte de colonie de vacances avec un aspect plus militaire. Dans un second temps, **les volontaires effectuent une mission d'intérêt général d'une durée de 84 heures étalées sur l'année entière.**

La **deuxième phase consiste en un « engagement volontaire » – de nouveau sur la base du volontariat** – qui prend la forme d'un engagement de trois mois dans un domaine tel que la police, les pompiers, l'accompagnement des personnes, le tutorat

Après une période d'essai perturbée par la pandémie de coronavirus et le retour de la guerre sur le continent européen en 2022 entre l'Ukraine et la Russie. Malgré des résultats et des rapports remettant en question l'utilité, le coût et les méthodes de cette formation, Emmanuel Macron a annoncé, face aux lecteurs du *Parisien*, en mars 2023, **sa volonté de rendre le SNU obligatoire et universel.** Enfin, plus récemment encore, le 15 juin 2023, Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la jeunesse du gouvernement d'Élisabeth Borne, a indiqué que **le SNU allait être proposé aux élèves volontaires de seconde sur leur temps de cours dès mars 2024.**

Pour autant, le bilan de ce SNU est extrêmement discutable, notamment à cause d'un manque de clarté sur ses objectifs (militaires ou éducation populaire), des difficultés à attirer la jeunesse, et de sa très faible universalité.

² Archive du site internet du gouvernement, disponible sur : <https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Fwww.gouvernement.fr%2Fservice-national-universel-snu#federation=archive.wikiwix.com&tab=url>



LES CONSÉQUENCES DE L'ABANDON DU SERVICE NATIONAL

Cette proposition du Président Emmanuel Macron s'inscrit dans un débat politique depuis 2003 qui porte sur les conséquences de l'abandon du service national. Avant d'en dresser le bilan, il convient de revenir sur ses conséquences pour la société, l'armée et les citoyens.

DES CONSÉQUENCES POUR LA SOCIÉTÉ

La suppression de la conscription, au prétexte qu'elle était inégalitaire, a eu pour effet de ne plus mélanger la population. Avec cette suppression, l'État s'est privé d'une partie de son arsenal républicain qui permet de préserver notre cohésion sociale et de lutter contre l'individualisme, le communautarisme ou encore les séparatismes. Alors que l'État disposait de deux institutions (l'École et l'Armée) qui voyaient se succéder chaque génération de jeunes, la suppression de l'Armée dans le processus a transféré un poids supplémentaire à l'École, dont les missions sont déjà très fournies (transmettre les savoirs fondamentaux, former des citoyens éclairés, sélectionner les élites au mérite, préparer les jeunes à la vie professionnelle, et donc désormais assumer l'éducation des jeunes et les préparer à leur vie d'adulte). L'École de la République éprouve depuis des difficultés à assumer toutes ces missions. Les dysfonctionnements de l'École sont à l'origine d'un modèle républicain en panne qui n'arrive plus à renouveler correctement ses élites, par le biais de la méritocratie puisque désormais les inégalités sociales s'accroissent au fur et à mesure que progressent le manque de diversité au sein de l'École républicaine devenant dans certains cas des territoires abandonnés par l'État.

Cette situation a non seulement engendré des réelles inégalités entre des jeunes issus de milieux parfois totalement opposés mais elle a aussi facilité la baisse du sentiment patriotique. Car au-delà de réunir une classe d'âge derrière le drapeau tricolore pendant quelques mois, le service national permettait aussi d'évaluer l'état de notre société, de sa jeunesse, de son niveau d'éducation et d'aider ainsi les plus démunis, par exemple en donnant des cours de français aux analphabètes, en soignant ceux qui n'avaient jamais vu un médecin ou encore en donnant l'opportunité de passer son permis de conduire.



Le service national était l'occasion de sortir les jeunes français de leurs bulles respectives et de les faire vivre ensemble. Un jeune issu du XVI^{ème} arrondissement promis à une carrière d'encadrement pouvait côtoyer un jeune issu du monde ouvrier ou agricole. Les deux pouvaient s'entraider mutuellement dans un contexte égalitaire. Il y avait l'idée que des jeunes si opposés puissent se rencontrer et se rendre finalement compte des qualités de celui à qu'ils n'auraient jamais adressé la parole dans toute une vie. Le service national permettait aussi de garantir un sentiment patriotique en complétant les missions éducatives par l'explication de l'histoire militaire française, la dissuasion nucléaire ou encore le fonctionnement des institutions de la Vème République.

Le service militaire assurait une transmission et une pérennité du sentiment patriotique, dimension nécessaire à toute nation voulant perdurer. Ce sentiment, même s'il reste fort en France – **près de 76 % des Français se considèrent comme patriotes³** –, est de plus en plus vivement critiqué et contesté par une partie de la population qui le considère comme étant, pour le moins, désuet ou, pour le pire, à effacer. Le taux de français se considérant comme patriotes reste stable depuis 2010 mais est nettement inférieur à celui de 2009 lorsque, selon l'IFOP, 89 % des Français se « sentaient fiers d'être français »⁴. Néanmoins, ce chiffre est surtout bas pour les jeunes tranches d'âge, ici les 18-24 ans, qui étaient auparavant les premiers concernés par la conscription. **En effet, seulement 54 % des jeunes de 18-24 ans se considèrent comme patriotes, alors que cette part s'élève à 86 % des personnes âgées de plus de 65 ans.**

Le service national avait cet avantage de **savoir mobiliser toute la jeunesse autour d'un socle commun et fédérateur, remettant le sens de l'engagement et du devoir au centre de leur citoyenneté**. Si ce sens se perd chez une jeunesse toujours plus livrée à elle-même, l'individualisme et l'égoïsme dans lequel elle risque de se retrouver piégée peuvent aggraver des tensions déjà existantes et faire imploser une société.

³ Chiffres issus du sondage d'Odoxa Backbone Consulting en 2022. Nicolas Barotte, « Les Français plébiscitent leur armée mais s'inquiètent de ses capacités », Le Figaro, 10 novembre 2022, disponible sur :

<https://www.lefigaro.fr/politique/les-francais-plebiscitent-leur-armee-mais-doutent-de-ses-capacites-20221110>

⁴ « La fierté d'être français, un sentiment en baisse », Le Point, le 13 juillet 2010, disponible sur :

https://www.lepoint.fr/societe/la-fierte-d-etre-francais-un-sentiment-en-baisse-13-07-2010-64752_23.php



Certaines de ces tensions peuvent être, elles aussi, attribuées pour partie à l'abolition du service militaire comme la baisse de la cohésion, plus particulièrement de la cohésion sociale ou générationnelle.

En effet, ce service permettait, comme évoqué, une meilleure cohésion sociale entre tous les français d'une même classe d'âge qui avaient l'occasion, une fois dans leur vie, de se côtoyer et même plus, de vivre ensemble au sens premier du terme, de souffrir ensemble. Parce que la cohésion est une valeur absolument essentielle dans le milieu militaire, tous les conscrits étaient soumis à cette obligation de faire cohésion ensemble, l'ouvrier travaillant depuis ses 16 ans se liant alors d'amitié avec le fils du patron encore étudiant. **Ce véritable vivre-ensemble était alors nécessaire et profondément formateur, permettant de donner du sens et du consentement du monopole de la violence légitime détenu par l'État ou encore de notre modèle social** en tissant un lien social qui permet de savoir pourquoi et surtout, pour qui on cotise. Et justement, c'est ce même lien social qui semble être de plus en plus fragilisé en France. En effet, selon un sondage de l'Ifop⁵ datant de 2021, **64 % des Français estimaient que les relations sociales s'étaient détériorées durant les 20 années précédentes**. De même, l'école est un marqueur important de la baisse de la qualité du lien social, avec un fossé toujours plus fort entre le privé et le public comme le démontre un rapport de la Cour des Comptes paru le 1er juin 2023 qui constate notamment que dans le second degré, **la part de présence de familles défavorisées dans les établissements privés est passée de 24,8 à 15,8 % entre 2000 et 2021**⁶.

Enfin, **le service militaire remettait au centre de la société la transmission de connaissances, de pratiques et de comportements par le biais de l'autorité**. Surtout, le rapport entre les générations était plus naturel : les plus expérimentés apprennent aux plus jeunes. À l'armée, un âge avancé est synonyme d'une grande expérience et impose donc un certain respect à l'encontre de cette personne. Aujourd'hui, **la cohésion intergénérationnelle semble être en déclin avec des priorités complètement différentes voire profondément opposées entre les populations les plus jeunes et les plus âgées**. En effet, selon un rapport de

⁵ LEGRAND F. et LANOË-DANEL E., « Le regard des Français sur l'évolution des liens sociaux en France », Ifop, Septembre 2021, disponible sur : <https://odas.net/sites/default/files/documents/odas/2021-09/enquete-ifop-odas-liens-sociaux-presentation.pdf>

⁶ Rapport de la Cour des Comptes, « L'enseignement privé sous contrat », 1 juin 2023, disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/rapport/289657-lenseignement-prive-sous-contrat>



l'institut Elabe⁷, **70 % des français jugent la solidarité intergénérationnelle « insuffisante »**. Les liens entre les générations sont notamment distendus à cause de deux générations qui ne se comprennent pas toujours et n'ont pas les mêmes priorités. Cela s'est notamment vérifié lors des discussions autour de la dette publique, de l'écologie ou autour de la dernière réforme des retraites. Le service militaire permettait alors aux différentes générations de se confronter et permettait aussi bien aux plus âgés qu'aux plus jeunes de découvrir et de comprendre les générations les précédant ou leur succédant.

LES CONSÉQUENCES POUR L'ARMÉE ET LA DÉFENSE NATIONALE

La décision de supprimer le service national pour créer une armée de métier immédiatement déployable tout en réalisant des économies d'échelle était particulièrement ambitieuse.

Le service national constituait pour l'armée une ressource importante pour son bon fonctionnement tant d'un point de vue opérationnel que de vivier de recrutement au service de la diversité de ses métiers.

Tout d'abord, d'un point de vue opérationnel, il était affirmé que la suppression du service militaire répondait à deux objectifs : mettre les efforts de maintien des troupes sur les militaires plutôt qu'accueillir les conscrits et réduire les coûts avec une armée de professionnels. Sur le premier argument, la réalité du terrain nous enseigne que si l'armée est reconnue comme étant efficace, le maintien en condition opérationnelle (MCO) d'une partie de son matériel est un défi quotidien, y compris l'entraînement des militaires. À titre d'exemple, **le nombre d'heures de vol des pilotes de chasse est de 10% inférieur à la planification initiale**, ce qui est énorme à ce niveau de technicité. Sur le second point, les coûts ne sont pas totalement maîtrisés, notamment dans un contexte inflationniste. Par exemple, le surcoût net des opérations extérieures et intérieures des forces armées est de 1,2 Milliard d'Euros et devrait s'accroître dans les années à venir. Ainsi, l'argumentation persistante qu'il fallait créer une armée professionnelle composée de personnel bien entraîné mais limité en nombre et disponible H24 pour un coût maîtrisé n'était

⁷ Institut Elabe, « Baromètre de la solidarité, 1ère édition : Un conflit entre générations redouté mais rejeté », 11 octobre 2021, disponible sur : https://www.smlh.fr/global/gene/link.php?doc_id=642



finalement qu'une construction intellectuelle répondant à un besoin technique et certainement pas sociétal.

Ensuite, la baisse d'effectifs liée à l'abolition du service militaire en 1996 a été drastique et impossible à compenser : **d'une armée composée de plus de 573.000 personnes dont plus de 200.000 appelés (35,2 %) en 1996⁸, elle n'en compte aujourd'hui plus que 130.000 dont 25.000 réservistes.** Mais ces chiffres sont trompeurs. Selon un article du journal l'Opinion paru le 6 octobre 2022⁹, l'armée de terre française pourrait déployer, en cas de conflit de haute intensité, un « corps d'armée de 25.000 hommes » capable de tenir seulement 83 km de front. À cette période, le front ukrainien s'étalait sur plus de 1.000 km. Cette faible capacité de déploiement sur le territoire national est une conséquence directe de la volonté de créer une armée professionnelle capable d'intervenir à l'étranger (Centrafrique, Afghanistan, Mali...). La défense du sol national a été oubliée alors que le service militaire permettait justement d'avoir une population attirée par les métiers de l'armée, ce qui n'est plus réellement le cas depuis, avec des diminutions de postes importantes dans les métiers de l'armée tant militaires que support.

La défense nationale, en perdant le service militaire, a perdu un poids considérable et irremplaçable sans alternatives concrètes et sérieuses au service militaire. Alors que 8 millions de soldats furent mobilisés durant la première guerre mondiale et que 5 millions le furent en 1939, on estime aujourd'hui que seulement 140 000 personnes¹⁰, dont 40.000 membres de la réserve opérationnelle, seraient mobilisables.

DES CONSÉQUENCES POUR LES CITOYENS

La société et l'armée ne sont pas les seuls à avoir perdu beaucoup plus que le service militaire en lui-même après sa suppression. Les Français ont également

⁸ « De la suspension de la conscription à une armée professionnelle », Rapport de la Cour des Comptes, 2017

⁹ MERCHET Jean-Dominique, « Armée française : les chiffres qui font peur », l'Opinion, n°2364, 6 octobre 2022, p.1.

¹⁰ DE MONICAULT Jean, « Aux armes citoyens ! Quelle forme prendrait aujourd'hui une « mobilisation générale » où État et société civile coopéreraient efficacement ? », Revue Défense Nationale, 2021/HS4 (N° Hors-série), p. 259-271, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2021-HS4-page-259.htm>



perdu une formidable transition entre l'adolescence et l'âge adulte, une sorte de rituel qui permet de préparer des futurs adultes aux difficultés de la vie.

Mais dans une dimension plus pratique, **le service militaire donnait également de belles opportunités pour les moins privilégiés de sortir d'un éventuel décrochage**. En effet, les tests passés au début de la conscription permettaient d'évaluer en gros les besoins et les capacités de toute une classe d'âge mais permettait aussi de déterminer les forces et faiblesses des conscrits. Ainsi, l'illettrisme pouvait être décompté très facilement. Le conscription permettait ensuite à ces jeunes, souvent exclus de tout phénomène de socialisation, de retrouver du lien social mais aussi de se faire connaître et comprendre des autres. De nombreux jeunes pouvaient également passer le permis de conduire, atout pouvant être essentiel au quotidien mais aussi professionnalisant – comme le permis poids lourds par exemple. Cette période était également le moyen pour d'autres de passer des formations diplômantes leur permettant de rentrer sur le marché du travail. D'autres encore ont pu profiter de l'habitude d'évoluer dans un environnement régi par l'autorité et les normes pour ensuite s'adapter plus facilement au milieu professionnel.

Le service militaire était donc une formidable opportunité pour les plus défavorisés de pouvoir s'intégrer et une fois de plus, ce sont eux qui ont le plus pâti de cette décision de le supprimer. Une étude sur l'insertion professionnelle après le service militaire le confirmait : « **ce sont bien les jeunes en situation d'échec scolaire ou sortis du système éducatif sans qualification professionnelle ni diplôme du supérieur qui peuvent être les bénéficiaires [du Service militaire]** »¹¹.

¹¹ GRANIER Pierre, JOSEPH Olivier, JOUTARD Xavier, « Le service militaire et l'insertion professionnelle des jeunes suivant leur niveau d'étude. Les leçons de la suspension de la conscription », Revue économique, 2011/4 (Vol. 62), p. 651-686, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-economique-2011-4-page-651.htm>



UNE UNITÉ NATIONALE MENACÉE

Les menaces contre l'unité nationale sont multiples. **Pour y faire face, le pays doit se protéger, d'abord sur le plan intellectuel en réaffirmant l'universalité de ses valeurs.** Cette protection du collectif passe par l'éducation et la formation de chaque citoyen.

Les premières menaces sont la pensée de l'éveil ou *wokisme* et l'indigénisme car elles attaquent frontalement les valeurs d'une France qui n'est historiquement pas un pays multiculturel, au sens anglo-saxon du terme. Il s'agit, d'une part, de nier ou de minimiser l'histoire de la France, et d'autre part de racialiser les rapports entre les individus, ce qui est totalement contraire à la quintessence même de notre pays. Seulement, **le wokisme constitue un des tout derniers sectarisme du XXIème siècle qui fait face à l'universalisme français.**

La forte immigration, que ce soit du fait d'un regroupement familial trop large ou du dévoiement du droit d'asile sont de puissants freins à la création d'une nation homogène. En effet, chacun vient avec sa culture et ses références, cela sans intention de s'assimiler, voire de s'intégrer au pays d'accueil, bien au contraire parfois. Se crée ainsi une sorte de société parallèle avec ses propres règles, notamment religieuses, qui s'autonomise grâce à l'économie informelle, parfois criminelle. **Ce type de société rejette l'ordre républicain, ne respecte plus l'autorité et considère n'avoir aucun devoir envers son pays d'accueil.** Souvent élevés dans l'incompréhension de la France, voire dans sa haine, les nouveaux citoyens issus de ces familles n'ont quasiment aucune chance de progresser dans « notre » société et de s'y élever, ce qui attise encore les rancœurs. Ils restent ainsi prisonniers d'un système et sombrent souvent dans un communautarisme exacerbé car, comme l'écrivait Aristote au IV^e siècle avant J.C. : « l'homme est par nature un animal politique »¹², c'est-à-dire qu'il est fait pour vivre en communauté régie par des lois et des coutumes.

Si rien n'est fait, le communautarisme, la montée du fait religieux et la haine de la France pourraient rapidement mettre en péril notre société laïque doublement

¹² Aristote, *Les Politiques*, I, 2, 1253a 2-3 : « ὁ ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῷον. »



issue des civilisations judéo-chrétienne et gréco-romaine. Mais si ces nouveaux périls existent, c'est aussi parce que la France et les Français doutent et qu'ils ont abandonné leur propre histoire. Ceci s'explique par la déchristianisation de notre société, illustrée dans l'ouvrage de Sonia Mabrouk Reconquérir le sacré, qui n'est ainsi plus en mesure de résister sur le plan cultuel à une religion conquérante, aujourd'hui l'islam. La société occidentale est ainsi en manque de renouvellement, menacée par ces sectarismes. Seulement, quelle philosophie alternative proposons-nous à une jeunesse désabusée mais en recherche de quête ?

La question des fractures de la société française et de son « archipélisation » est une des problématiques importantes sur lesquelles Jérôme Fourquet s'est penché. Dans ses deux ouvrages les plus importants, *L'Archipel français* (Seuil, 2019) et *La France sous nos yeux* (Plon, 2021), le directeur du département « opinion et stratégies d'entreprise » de l'IFOP identifie **trois grandes fractures françaises : une fracture socio-économique, une fracture territoriale et une fracture culturelle.**

La première, **d'ordre socio-économique**, est causée par un sentiment de déclassement des classes populaires et moyennes. La baisse du pouvoir d'achat accentué par l'inflation n'a rien arrangé pour les ménages de la classe moyenne qui entretiennent le sentiment d'être particulièrement lésés. Elles sont prises en étau car ne gagnant pas assez pour vivre comme ils le souhaiteraient (contrainte par le haut) mais gagnant suffisamment pour ne pas toucher d'aides sociales (contrainte par le bas). Les classes populaires, elles, ont particulièrement pâti des nombreuses délocalisations industrielles de ces dernières années. La France a perdu près de 2 millions d'emplois industriels entre 1980 et 2020. La hausse du coût de nombreux services qui, tout compte fait, ne sont pas fondamentalement vitaux et essentiels – comme les vacances par exemple – participe à cette idée de déclassement et d'exclusion socio-économique pour ces classes populaires et moyennes. Cette sensation d'exclusion participe à ce morcellement et à cette perte d'unité nationale. Le service national qui permettait autrefois un brassage de toute la population masculine d'une génération ne remplit plus un de ses rôles : remettre l'unité nationale et une idée commune de la France au centre des consciences et éviter la formation de petites îles communautarisées et individualistes isolées les unes des autres qui ne forment plus une nation.



La seconde fracture française est une **fracture d'ordre territoriale**. Une nouvelle hiérarchie des territoires s'est imposée : l'ouest et le sud de la France sont désormais les nouveaux paradis ensoleillés des Français, déclassant alors le nord et l'est. Dans le nord de la France par exemple, la perte d'emplois liée à la désindustrialisation et au rejet de ce territoire par les entreprises entretient un sentiment de délaissement et de contestation illustré par le vote massif en faveur des partis extrêmes (Rassemblement national ou France Insoumise) aux élections présidentielles 2022. En plus de cela, les fractures territoriales se sont accentuées entre urbains et ruraux (en termes d'accès aux services publics, etc.), au sein des métropoles entre les quartiers riches et les quartiers pauvres des banlieues (en termes d'accès à l'emploi et de déclin éducatif). À nouveau, le service militaire représentait un brassage de la population, une rencontre entre des jeunes d'horizons géographiques différents voire opposés permettant de découvrir ces parties de la France que l'on ignore délibérément ou non.

Enfin, Jérôme Fourquet identifie une **troisième fracture culturelle**. L'utilisation du terme « décivilisation » par Emmanuel Macron lors d'un conseil des ministres le 24 mai 2023 a interpellé voire choqué. Il décrit **le processus d'autonomisation des territoires perdus de la République ou le processus de déchristianisation de la France sont les signes d'une civilisation qui perd peu à peu sa boussole**. Dans les quartiers les plus défavorisés, la ghettoïsation, le communautarisme et l'islam sont souvent signes d'exclusion souvent volontaire du processus de socialisation avec le reste des citoyens.

Ainsi, **ce diagnostic pourrait être résumé en un terme : « individualisation »**. Que ce soit au niveau économique, géographique ou culturel, chaque individu cherche à créer son monde, ignorant alors ses concitoyens et le bien commun qui soudent une nation. L'armée est l'archétype du rejet de cet individualisme : le groupe et la nation comptent plus que l'individu. Sans l'individu, la nation et le groupe ne sont rien mais l'inverse est encore plus important. **Le service militaire permettait de faire prendre conscience à certains qu'ils évoluaient dans un monde où la solidarité, la cohésion et l'entraide n'étaient pas des valeurs désuètes, mais au contraire, qu'elles étaient plus importantes que jamais.**

Face à ces grands enjeux, la mère de toutes les réformes est d'investir sur les jeunes générations pour faire émerger une génération de bâtisseurs.



L'INSTAURATION D'UN SERVICE NATIONAL UNIVERSEL N'EST PLUS UNE OPTION

DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT ET LA FIERTÉ DU DRAPEAU

Après la crise des banlieues en 2005, Jacques Chirac a annoncé la création d'un « service civil volontaire » renommé en 2010 « engagement de service civique » pour que les 16-25 ans puissent s'intégrer pour six, neuf ou douze mois dans une organisation ayant une mission d'intérêt général ou favorisant l'insertion professionnelle dans la défense, police, santé, culture et autres.

En 2014, François Hollande a dit vouloir « développer massivement le service civique » qui devait concerner « entre 150 000 et 170 000 personnes ». En 2015, il crée un « nouveau contrat civique » alors qu'un service militaire adapté (SMA) et d'insertion via les armées est expérimenté en métropole grâce à la création de centres de « service militaire volontaire ».

Ces dispositifs, axés sur le volontariat, ont pour point positif de vouloir renforcer la notion d'engagement chez les jeunes. **L'engagement associatif reste d'ailleurs important : 43 % d'entre eux ont un engagement associatif et 1 jeune sur 5 est bénévole¹³.** Néanmoins, en raison même de leur dimension volontaire – empêchant ainsi une véritable universalité – et de l'absence totale d'un service lié au drapeau, le sentiment patriotique ne peut pas être développé dans ce cadre. C'est en réponse à ce faible taux de patriotisme chez les plus jeunes que le service national doit trouver l'une de ses raisons d'être : développer la fierté d'être français.

Il est ainsi nécessaire d'inciter les jeunes à comprendre et à aimer leur pays grâce à l'instruction. Il faut alors améliorer la connaissance et la compréhension des valeurs de la République et de ses institutions. Parmi ces valeurs, la laïcité que l'on pensait être, à tort, acquise dans l'imaginaire collectif depuis 1905.

¹³ « La participation des jeunes dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire », Rapport du CNAJEP, p. 6, disponible sur : https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/cnajep-_etudeparticipationjeunesvf.pdf



Il faut également centrer l'éducation sur l'histoire de la France et sa place dans le monde mais également sur les enjeux géostratégiques pour que le rôle de la jeunesse dans un État, l'avenir de la France et son identité soient partagés par tous.

Bien que l'article L.112-2 du Code du service national stipule que le service « est rétabli à tout moment par la loi dès lors que les conditions de la défense de la Nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent », on peut se demander si la population française soutiendrait son armée pour défendre le pays comme nous pouvons le voir en Ukraine, ou si elle choisirait plutôt de s'expatrier.

Pire, le risque de sabotages et d'attentats sur notre territoire réalisés par des citoyens non assimilés est très élevé. La démonstration, avec des attentats perpétrés sur notre sol par des jeunes français islamisés, ainsi que le nombre important de « compatriotes » partis rejoindre les rangs de Daech n'est plus à faire.

C'est donc aussi pour cela que le fait de développer dès maintenant le sens de l'engagement patriotique est devenu essentiel, voire vital, au moment où le courage et la résilience semblent, plus que jamais, être de mise au regard des attendus du XXI^e siècle : conflits géostratégiques actuels et à venir, pays hostiles à la France, crises écologiques et économiques, fragmentation de la société. Alors que tout paraît être fait pour accroître encore notre confort, ce sont les plus jeunes générations qui devront probablement en sortir pour faire face aux défis les plus grands. Dans ce cas, **il convient de transformer les jeunes générations une générations de bâtisseurs pour être non plus spectateurs du déclin, mais acteurs du redressement dans un monde post-crise sanitaire marqué de nombreux défis.**

LUTTER CONTRE L'ARCHIPÉLISATION DE LA FRANCE

Si le plus haut niveau de l'État semble avoir pris conscience du séparatisme qui commence à gangréner notre pays et donc à le détruire, les solutions proposées sont insuffisantes car basées sur le volontariat. De fait, **elles sont contreproductives car le volontariat n'attire toujours que les mêmes catégories de citoyens et renforce de facto le communautarisme** et le fameux « vivre côte-à-côte » de Gérard Collomb, plutôt que le « vivre-ensemble » cher aux armées.



Dans un contexte de mondialisation débridée qui tente de se débarrasser des particularismes régionaux, voire nationaux dans le but de transformer les êtres humains en simples consommateurs, la résistance passe par l'affirmation ou la réaffirmation de ce que nous sommes. Seule la volonté de construire un commun permettra de panser les trois grandes « fractures » françaises et de reléguer l'individualisme au second plan.

Pour ce faire, **le retour d'un service national destiné à éduquer les citoyens est une piste qu'il ne faut pas explorer mais bien relancer avec conviction.** Car, comme l'écrivait Michel Houellebecq dans *Les particules élémentaires* ; « les enfants supportent le monde que les adultes ont construit pour eux, ils essaient de s'y adapter pour le mieux ; par la suite, en général, ils le reproduisent ».

D'abord, il est essentiel de développer chez ces jeunes un goût universel et communément admis de l'effort, de la culture, des règles du savoir-être et du savoir-vivre ainsi que du respect de l'autorité.

En effet, pour retrouver une communauté unie et indivisible face aux sectarismes du XXIème siècle et aux particularismes individuels et communautaires, **il faut d'abord passer par l'apprentissage (ou le "ré-apprentissage") d'une culture commune et universelle incluant tous les individus de la nation.** Il faut passer par l'apprentissage de références communes et qui nous sont propres. Tout cela doit aboutir à résorber les antagonismes au sein de la société pour résoudre de façon pacifique les conflits au sein de la société, ce qui est la marque des démocraties.

Ce travail de longue haleine ne devrait pas uniquement être effectué au sein de l'éducation nationale car, trop souvent, les élèves ne sont pas assez matures pour comprendre ces enseignements. Comme la pédagogie passe par la répétition, il faut que ces cours soient approfondis mais sous une autre forme, et dans un environnement différent. Ce serait une des missions du Service National Universel.

Enfin, selon l'Institut Montaigne, les 18-24 ans se différencient selon trois lignes de clivage :

- **Le sexe et le genre** : les jeunes femmes et les jeunes hommes sont très différents dans leur manière de se mobiliser politiquement et ne se reconnaissent pas dans les mêmes formes de protestation ;



- **Le capital culturel hérité** : mesuré selon le nombre de livres présents dans le foyer de leurs parents, cette donnée impacte fortement la participation politique et sociale des jeunes ;
- **L'origine nationale et la religion.**

Ces points de tensions ne peuvent être gommés qu'en forçant les jeunes adultes à se côtoyer pour briser la glace qui sépare toujours plus les jeunes des différents milieux sociaux et culturels, échanger leurs idées, acter leurs désaccords et finalement trouver un terrain d'entente.

Il s'agit donc ici de gommer les lignes de clivage en faisant ressurgir le sentiment d'appartenance nationale qui doit être la pierre angulaire d'un Service National Universel rétabli permettant de lutter contre l'archipellisation du pays.

RATTRAPER LES « DÉCROCHEURS QUI N'ONT PAS VOIX AU CHAPITRE »

Finalement, c'est peut-être la dimension sociale du service nationale qui pourrait primer aujourd'hui. **On estime qu'en 2021, près de 90 000 élèves¹⁴ quittent le système scolaire chaque année et la crise sanitaire n'a rien arrangé.** De plus, la même année, environ 12,9 % des jeunes de 15 à 29 ans n'avaient ni d'emploi, ni formation ni scolarité en cours¹⁵.

Comme évoqué, le service militaire permettait d'évaluer, de manière efficace et universelle, l'état général d'une classe d'âge de jeunes hommes. **L'illettrisme, le décrochage scolaire et tous ces handicaps sociaux pouvaient alors être évalués et corrigés.** Surtout, ces personnes avaient une existence propre et pouvaient, à l'armée, se réintégrer à la société en se formant, en se professionnalisant voire même en intégrant par la suite l'armée professionnelle. Aujourd'hui, ces personnes semblent être les grandes oubliées d'un grand nombre de personnes et seules

¹⁴ Victor Mérat, « Selon un sondage, le décrochage scolaire atteint un pic au moment des vacances de la Toussaint », *Le Figaro étudiant*, 2021, disponible sur : https://etudiant.lefigaro.fr/article/selon-un-sondage-le-decrochage-scolaire-atteint-un-pic-au-moment-des-vacances-de-la-toussaint_d7d793cc-2cd5-11ec-81bc-f04a2133736d/

¹⁵ « Décrochage. L'échec scolaire en hausse depuis le début de la crise », *Le journal toulousain*, 2021, <https://www.lejournaltoulousain.fr/societe/decrochage-echec-scolaire-en-hausse-depuis-le-debut-de-la-crise-132438/>



certaines associations – les Apprentis d'Auteuil par exemple – leur permettent de sortir de cet isolement.

Un service national serait alors une occasion pour l'État de prendre véritablement la mesure de ce phénomène et de le prendre en charge. Ce service serait alors l'occasion pour ces jeunes de retrouver une certaine confiance envers les institutions, envers leurs concitoyens mais les cours et formations dispensées leur permettrait également de connaître et même de découvrir quels sont leurs droits mais aussi leurs devoirs, deux aspects essentiels de la citoyenneté qui permettent l'intégration sociale et de comprendre qu'ils ne sont pas totalement livrés à eux-mêmes.

L'encadrement strict de la vie des jeunes engagés du service national leur permettrait également de reprendre un certain rythme de vie, souvent marqué par une certaine routine d'inactivité qui peut ronger ces jeunes. Lorsque l'on ne va plus en cours, que l'on ne travaille pas et que l'on n'est engagé dans aucune formation ou association, l'ennui n'encourage pas à la reprise d'une activité.

Pour finir, l'instruction possible des fondamentaux durant cette période hors du temps scolaire ou professionnel permettrait à un grand nombre d'entre eux de pouvoir reprendre les études, voire reprendre goût à certains enseignements. L'idée de tutorats entre jeunes étudiants et jeunes en décrochage pourrait être un excellent moyen de permettre à ces deux parties de la jeunesse française qui ne se connaissent pas de se rencontrer. L'aide de l'un à l'autre permettrait alors un échange de connaissances mais aussi d'appréciations de la société et du réel qui ne pourrait être qu'enrichissant et formateur pour chacune des deux parties.

Ces « décrocheurs » se verraient alors être enfin considérés, eux qui sont souvent méprisés : en 2021, 54 % d'entre eux disaient avoir « subi des violences (verbales, morales, sexuelles ou physiques) à l'école »¹⁷. Cela implique également d'avancer sur les questions de lutte contre le harcèlement à l'école.



SERVICE MILITAIRE EN EUROPE : DES AMBITIONS ET DES APPLICATIONS DIFFÉRENTES MAIS INSTRUCTIVES

EN SUÈDE, LE SERVICE MILITAIRE COMME IMPÉRATIF DE DÉFENSE

La Grèce, la Finlande, le Danemark, l'Autriche, l'Estonie, la Norvège, Chypre ou encore la Suisse sont des pays européens n'ayant jamais abandonné le service militaire obligatoire, certains étant notamment situés proches de la Russie comme l'Estonie ou la Norvège, et l'actualité récente prouve que ce choix n'était pas forcément mauvais. Une actualité qui a d'ailleurs amené certains États à revoir leur politique de défense nationale et notamment à faire machine arrière sur la question du service militaire obligatoire. C'est notamment le cas de la Suède ayant des relations complexes avec la Russie tout en étant proche de l'enclave de Kaliningrad.

Le pays scandinave, dont il est bon de rappeler que le Roi Charles XVI est issu de la dynastie établie en 1810 par le maréchal d'empire français Jean-Baptiste Bernadotte, a rétabli la conscription – supprimée en 2010 – en 2017, faisant suite à son rétablissement en Ukraine en 2014 après l'annexion de la Crimée.

Le pays d'environ 10 millions d'habitants manquait constamment, depuis 2010, de près de 7.000 soldats¹⁶. **Avec le rétablissement du service militaire, 4.000 conscrits ont rejoint les rangs de l'armée suédoise en 2017.** Ces conscrits avaient été sélectionnés parmi les 100.000 suédois nés en 1999. L'enrôlement ne s'est pas fait automatiquement pour tous les Suédois de cet âge : un premier questionnaire leur avait été envoyé pour évaluer leur motivation ainsi que leur état de santé. Ensuite, des tests psychologiques et physiques ont permis de ne retenir que 4.000 jeunes – aujourd'hui près de 5.000 – venant se former au maniement des armes

¹⁶ Gérald Roux, « C'est comment ailleurs ? Le retour du service militaire en Suède », *France Info*, Radio France, 2019, disponible sur : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/c-est-comment-ailleurs/c-est-comment-ailleurs-le-retour-du-service-militaire-en-suede_3126945.html



pour 9 à 12 mois. La solde de ces conscrits est de 400 euros par mois et les trajets pour rentrer chez eux sont remboursés.

Ce rétablissement du service militaire avait plusieurs raisons et objectifs. Comme évoqué, la détérioration de la situation géopolitique en Europe de l'Est a joué, tout comme le manque de militaires de métier. Le gouvernement espérait ainsi renflouer les effectifs de son armée et souhaitait que ce service militaire soit l'occasion de créer des vocations chez les jeunes suédois dans un pays où la politique de défense est basée sur le fait que tous les citoyens de 16 à 70 ans ont pour rôle de participer à sa défense en cas d'attaque sur son territoire.

Il est intéressant de noter que la Suède a souhaité revenir au service militaire obligatoire pour des raisons purement et uniquement militaires, tout le monde semblant s'être accordé sur ce point : **c'est parce que la Russie est redevenue menaçante que la défense nationale est redevenue une priorité**. La Suède a notamment augmenté son budget de défense en 2022 après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, encore un évènement redonnant malheureusement raison aux Scandinaves : la guerre n'a pas disparu du continent européen, bien au contraire et les États doivent s'y préparer.

EN SUISSE, L'IMPÉRISSABLE « CITOYEN-SOLDAT »

Et même pour certains États pacifiques et neutres, **le service militaire demeure obligatoire et représente un passage obligé dans la vie du citoyen comme en Suisse**.

Le cas de ce pays est, bien évidemment, très particulier. Tout d'abord, la défense suisse ne repose pas sur le principe d'une armée professionnelle assurant la défense de ses citoyens comme c'est le cas en France ou dans la majorité des États européens : **l'armée suisse est ce que l'on appelle une armée de milice**. Cette armée compte seulement 3 050 militaires professionnels¹⁷ (soit 1 militaire professionnel pour 2 600 habitants contre 1 pour 331 en France) mais fonde sa

¹⁷ Anne Bauer, « En Suisse, à l'école des recrues », *Les Échos*, 2018, disponible sur : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/air-defense/en-suisse-a-lecole-des-recrues-132057>



défense sur une formation de l'entièreté de sa population. De ce fait, la Suisse compte actuellement 140 000 soldats, en comptant les miliciens.

Ce service militaire est obligatoire pour tous les hommes suisses : « Les hommes de nationalité suisse sont astreints au service militaire ou à un service civil de remplacement ». Les femmes n'y sont pas obligées mais peuvent y participer sur la base du volontariat. Le service militaire, s'ils ne choisissent pas d'effectuer un service civil, doit être fait entre les âges de 19 et 25 ans et commence par une première formation de 18 semaines (soit 4 mois environ) appelée « l'école des recrues ». À la suite de cette formation, ils sont libérés et doivent garder et entretenir leur matériel, dont leur arme de service, chez eux. Ils restent mobilisés jusqu'à leurs 35 ans et devront, après avoir été affectés à un bataillon de miliciens proche de leur domicile, revenir servir six fois durant trois semaines à l'occasion des « cours de répétition ».

Les Suisses sont très attachés à ce fonctionnement et à cette armée populaire. **En 2003, 76 % de la population a validé la réforme de l'armée¹⁸ lui donnant la forme actuelle et ont rejeté à plusieurs reprises des propositions antimilitaristes.**

De plus, il est possible pour les recrues d'effectuer des stages plus longs pour pouvoir monter en grade et ainsi atteindre des postes de commandement.

Encore une fois, le service militaire est apprécié des Suisses en partie parce qu'il permet un grand brassage social. C'est ce qu'explique Jean-Philippe Gaudin, ancien attaché de défense à Paris dans un article du journal *Les Échos* : « Entre le menuisier, l'avocat et l'employé de bureau, un esprit de corps se crée qui fait beaucoup pour l'unité du pays et beaucoup d'hommes ont plaisir à se retrouver entre eux pour trois semaines »¹⁹.

Cet article précise également qu'il est important que ce service militaire soit utile et qu'il apprenne des choses aux recrues. Chacun, en fonction de ses qualités, a sa place et reçoit une formation supplémentaire et complémentaire à ses études.

Finalement, si le service militaire suisse reste une formation avant tout militaire destinée à garantir la sécurité et la défense du pays. Néanmoins, il semble revêtir aujourd'hui un aspect plus large, l'aspect militaire étant complémentaire au

¹⁸ JUILLAND Dominique, « « La Suisse n'a pas d'armée, elle est une armée ! » », *Inflexions*, 2012/2 (N° 20), p. 183-195., <https://www.cairn.info/revue-inflexions-2012-2-page-183.htm>



brassage de la population qu'il permet ainsi qu'à sa dimension formatrice. Surtout, c'est un dispositif largement accepté et plébiscité par la population en raison de son caractère unique et universel, tous les jeunes hommes suisses y étant passés depuis des générations. Cette armée constitue donc le « ciment de la nation »²⁰ et représente « un fort facteur d'identification dans la mémoire collective »²⁰.

EN FRANCE : LE SNU, UN ÉCHEC ?

FONCTIONNEMENT DU SNU

Comme nous l'avons évoqué et brièvement abordé, **le service national universel se déroule en une première partie composée de deux phases propres au SNU et en une seconde partie, appelée « engagement volontaire » de trois mois, facultative, et présentée comme une continuité de ce programme étant néanmoins externe à ce dernier et incitant à s'en émanciper.**

Il est d'ailleurs intéressant de constater que sur le site internet du SNU, un des slogans forts pour pousser les jeunes à s'engager est le suivant : « Le SNU : Pour soi, pour les autres, pour la société »¹⁹. Le SNU est donc quelque chose que l'on fait d'abord pour soi : il n'est pas certain que cela encourage à prendre conscience de notre individualisme. Le service censé être « national » et « universel » met donc « les autres » et « la société » au second plan...

Pour y participer, il faut avoir entre 15 et 17 ans, avoir une autorisation parentale et être de nationalité française.

La phase 1, le séjour de cohésion, d'une durée de deux semaines, s'effectue dans un autre département que le sien. Cette mesure permet aux jeunes de voyager en France et de découvrir d'autres territoires que les siens, ce qui ne peut être que bénéfique pour certains adolescents défavorisés n'ayant jamais pu partir en vacances. Cette période du SNU vise à permettre à des adolescents de différents horizons de se rencontrer et de se découvrir autour d'activités sportives, d'ateliers différents, de visites et de rencontres avec des professionnels. Les jeunes vivent ensemble dans une « maisonnée » et participent aux différentes tâches liées à la vie

¹⁹ Site du gouvernement pour le SNU, <https://www.snu.gouv.fr/>



en communauté. Ce séjour est l'occasion de se lever avec le lever des couleurs « rituel républicain pendant lequel on lève le drapeau français et on chante l'hymne national, la Marseillaise »²¹ et se clôt avec une cérémonie officielle. Les jeunes sont « initiés à l'engagement » et aux « rites républicains » dans un cadre laïque.

C'est l'aspect militaire de cette phase qui a été beaucoup critiqué et débattu. En effet, le salut du drapeau au lever, la position du « Garde-à-vous » ou l'uniforme floqué d'une cocarde sont de nombreux rappels des codes du service militaire qui, cette fois-ci, ne s'assumerait pas.

La phase 2, la « mission d'intérêt général », est beaucoup moins médiatisée car plus neutre. Elle demande aux volontaires d'effectuer durant douze jours consécutifs, ou 84 heures dans l'année, une sorte de service civique bénévole et condensé. Ils sont ainsi invités à s'investir dans une association, dans un « corps en uniforme », dans un service public, etc.

Enfin, **la phase 3, soit « l'engagement volontaire »,** encourage les jeunes à s'engager de nouveau, de leurs 16 à 25 ans, dans des dispositifs tels que le service civique, la réserve opérationnelle ou encore les jeunes sapeurs-pompiers.

DES RESULTATS DECEVANTS ET PEU SIGNIFICATIFS

Le SNU a été présenté comme étant le grand projet sociétal d'Emmanuel Macron, et son expérimentation a commencé **en juin 2019 avec 1 978 jeunes volontaires. Il s'est peu à peu agrandi et développé, accueillant environ 14 700 adolescents en 2021 et 32 000 en 2022**²⁰. En 2023, l'objectif du gouvernement est que le nombre de participants s'élève à 64 000 (donc qu'il double en un an). Surtout, les efforts consentis pour sa mise en place étaient et sont toujours considérables. En effet, selon le Rapport de 2019« relatif à la création d'un service national universel » rédigé par le général Daniel Menaouine, rapporteur du groupe de travail du SNU, **le budget estimé pour la mise en place du SNU sur sept ans était de 1,750 milliards d'euros, et devrait se stabiliser en 2027 à hauteur de 1,6 milliards d'euros par an.**

²⁰ Venet T., James S., Defasy A., Leplaideur M., Bouquignaud E., 2023, *Le SNU un an après : enquêtes auprès des participants de 2021*, NJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, disponible sur : <https://injep.fr/wp-content/uploads/2023/02/rapport-2023-01-Le-SNU-un-an-apre%CC%80s.pdf>



C'est alors sur un plan comptable que se trouve le premier problème du SNU : son coût paraît bien trop élevé et flou de surcroît pour ce qui est proposé. En effet, les coûts qui avaient été annoncés et défendus par les soutiens de ce dispositif sont remis en cause, notamment par un rapport d'information du Sénat intitulé « Le service national universel : la généralisation introuvable », publié le 8 mars 2023 qui prédit un coût « de 2,4 à 3,1 milliards d'euros par an »²¹. L'augmentation des crédits alloués à ce projet est également discutable au regard du nombre décevant de participants. **Le budget accordé au SNU était de 42,2 millions d'euros en 2021, de 110 millions d'euros en 2022 (+ 47,8 millions) et a été augmenté à 140 millions d'euros en 2023 (+ 30 millions).** À titre de comparaison, le service civique, qui réunissait 140 000 volontaires en 2021, a connu une hausse de seulement 20 millions d'euros dans le Projet de loi de finance (PLF) de 2023 par rapport à 2022. Pourtant, en parallèle de ces augmentations budgétaires pouvant faire penser que les résultats du dispositif sont bons, le nombre de volontaires est bien en deçà des objectifs annoncés par le gouvernement. Le tableau 1, issu du rapport de la commission des finances du Sénat²³, l'illustre bien (il n'y a pas eu de sessions en 2020 à cause de la pandémie).

Tableau 1 : Nombre de participants au SNU (en nombre de jeunes)

Année	Objectifs	Réalisation
2019	Entre 2 000 et 3 000	1 941
2020	20 000	0 ¹
2021	25 000	14 653
2022	50 000	32 416
2023	64 000	-

Une autre critique pouvant être adressée à ce dispositif tient à son « universalité ». Étant avant tout fondé sur le volontariat, il est compliqué, voire impossible, pour un tel dispositif d'être réellement universel. Néanmoins, la population des volontaires est ici intéressante à étudier.

²¹ Synthèse du rapport de la commission des finances du Sénat, *Le service national universel : la généralisation introuvable*, Rapport d'information n° 406 (2022-2023) de M. Éric JEANSANNETAS, 8 mars 2023, disponible sur : <https://www.senat.fr/rap/r22-406/r22-406-syn.pdf>



Le rapport du Sénat insistait notamment sur le fait que les jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV) représentaient, lors de ces stages, 5 % des participants alors qu'ils représentent 8 % des 15-17 dans l'ensemble de la société. Mais surtout, **en 2022, 33 % des participants avaient un des deux parents travaillant dans un « corps en uniforme » alors qu'ils ne représentent que 2 % de l'ensemble de la société.** En 2021, plus de 78 % des jeunes étaient lycéens dans une filière générale ou technologique²². Ces statistiques montrent alors que le Service National Universel, pour l'instant, n'est pas universel. Les jeunes engagés dans ce dispositif n'y sont pas par hasard et ne représentent pas les catégories de la population les plus défavorisée, retirées ou exclues de la société française. De ce point de vue, le Service National Universel ne peut pas pleinement remplir son rôle de rendre possible la cohésion et l'intégration s'il ne devient pas réellement universel. De surcroît, il ne permet pas d'aller chercher ces fameux décrocheurs de l'Education nationale. Néanmoins, il est très apprécié des volontaires qui ressortent de la période de cohésion avec un fort taux de satisfaction (94 % satisfaits en 2021). L'âge des participants pose également problème. Alors que le service militaire se voulait être l'incarnation du passage à l'âge adulte – ou plutôt des responsabilités et de la majorité –, le SNU est voué à former de jeunes lycéens de 15 à 17 ans. Cet âge paraît peu propice à un véritable service national étant donné que l'on est à cet âge, en général, encore très influençable et peu mature. Les concernés ne sont pas encore des citoyens à part entière car ils ne sont pas majeurs et surtout, leur minorité impose un grand nombre de conditions et de restrictions à respecter, laissant alors une autonomie et un champ des possibles bien plus limités pour les encadrants ainsi que pour les lycéens eux-mêmes.

Enfin, le SNU est prisonnier du manque de clarté de ses objectifs à la fois militaires et éducatifs. Si pour l'heure, l'accent semble être mis sur l'aspect éducatif, le Service National Universel n'est pas convaincant. D'une part, le statut des encadrants pose question : s'agit-il de militaires, de membres du corps de l'Éducation nationale, d'animateurs ou encore de sportifs ? D'autre part, en essayant d'encadrer des mineurs dans un cadre militaire sans pour autant assumer cet aspect de la formation, le SNU pêche sur les deux aspects aussi bien au niveau de la formation militaire (véritable cohésion, entraide, camaraderie, respect, autorité) qu'au niveau

²² James, S. Mauroux A., Cousteaux A.-S., 2021 « Déploiement du Service national universel en 2021, Satisfaction confirmée des jeunes volontaires », INJEP Analyse et synthèses, no 51.



de la formation civique. Si, comme l'indiquent les sénateurs, « le SNU est loin de la caricature de “service militaire bis” qui en est parfois faite », il ne semble pas pour autant apporter quelque chose de plus fort, de plus formateur ou même de nouveau par rapport à certaines organisations déjà existantes ayant fait leurs preuves depuis des années comme le scoutisme par exemple. En effet, **ce SNU semble être fait pour ceux étant déjà convaincus de son utilité et de son efficacité et ce dispositif ne semble pas en mesure d'attirer les jeunes les plus éloignés de la citoyenneté et de la société.** Illustration de ce phénomène, 50 % des Missions d'intérêt général « ont été réalisées dans l'armée, la police, la gendarmerie ou auprès des pompiers »²² tandis que 57 % des participants ont été attirés par le cadre militaire et que pour 60 % d'entre eux, la dimension sportive était un facteur essentiel de leur engagement.

Ces statistiques démontrent que la plupart des lycéens ayant participé au SNU étaient là pour l'uniforme ou, dans tous les cas, pour certains de ses aspects. Ainsi, si ces jeunes sont demandeurs d'expériences fortes et résolument patriotes, autant leur proposer une formation exigeante mais complète, permettant de régler les problèmes posés par ce SNU sans pour autant en oublier les qualités et atouts.



12 PROPOSITIONS POUR FAIRE DU SNU LE SOCLE D'UNE GENERATION DE BATISSEURS

Un SNU qui manque de clarté dans ses objectifs ou qui n'en assume pas la totalité constituera un programme de plus d'un milliard d'euros qui seront mal employés. Seulement, dans un contexte de raréfaction des ressources, l'État ne peut se faillir sur un programme qui représente l'équivalent de la construction de 20 hôpitaux. Afin de transformer une génération sacrifiée en génération de bâtisseurs, **il faudra renouer avec le goût de l'effort collectif** et le SNU peut avoir une réelle utilité en ce sens. Il ne s'agit pas de reproduire l'ancien service militaire ou de faire un programme concurrent de l'école ou une sorte de scoutisme national, mais d'identifier les contours d'un réel service national universel qui doit répondre à un objectif clair et ambitieux : **faire revenir les décrocheurs dans le giron national grâce aux valeurs françaises et républicaines.**

Le SNU dans son format actuel est un programme inefficace car il poursuit trop d'objectifs différents et parfois contradictoires. Par l'aspect volontariat, il est aussi peu représentatif de la jeunesse française. L'exécutif tâtonne encore sur sa généralisation au regard des coûts d'encadrement (infrastructures, encadrants) et des pressions politiques. Enfin, il n'est aujourd'hui a priori constaté aucun suivi des jeunes après leur service qui ne représente qu'une parenthèse dans leur vie.

Pourtant, nous ne partons pas de rien. Les conclusions du rapport du général Menaouine ont permis de dimensionner le programme pour accueillir une génération chaque année, soit environ 800 000 jeunes. Ainsi, 1,75 milliards d'euros crédits sont déjà inscrits dans la Loi de programmation militaire (LPM 2024-2030). De ce fait, le dispositif dispose déjà d'une manne financière importante sur laquelle il faut se reposer pour en revoir les contours autour de deux principes : **universalisme contre les sectarismes du XXIème siècle et engagement national contre le décrochage.**



POUR UN SERVICE UNIVERSEL AFIN DE VAINCRE LES SECTARISMES DU XXIEME SIECLE

Proposition 1 : Un SNU pour tous à 16 ans

Le SNU ne peut plus être un service militaire *stricto sensu* qui ne serait pas compris ni accepté par les jeunes car les dividendes de la paix évoqués *supra* ont déjà formaté les esprits. En revanche, **il doit reprendre la plupart des codes du service national, comme le drapeau, les cérémonies militaires et le port de l'uniforme.**

L'encadrement devrait être composé de personnel venant de toutes les Institutions et services de l'État : Armée, Éducation, Police, Justice, Pompiers, Sécurité civile, Pénitentiaire, Santé, Finances-Impôts, etc.

Le SNU doit être obligatoire pour tous les individus quel que soit le sexe durant l'année de leurs 16 ans. Si l'objectif assumé est d'aller chercher les décrocheurs, un service national doit être réalisé le plus tôt possible pour éviter qu'à 18 ans il soit trop tard. Le rapport du Sénat cité précédemment met en exergue que les inégalités intragénérationnelles sont beaucoup plus significatives à 18 ans qu'à 16 ans, notamment au regard des fractures territoriales françaises.

Ainsi, personne ne doit pouvoir échapper au SNU. Les exemptions médicales ne devraient être autorisées que pour les activités physiques et sportives après consultation d'un médecin militaire.

La mixité est essentielle car elle stimule le dialogue et renforce l'égalité entre les sexes. Elle devra se décliner dans tous les domaines et sous toutes ses formes : hommes-femmes citadins-ruraux, croyants ou non-croyants, etc. De même, **le port d'un uniforme doit être obligatoire alors que le port de voiles et/ou autres signes religieux sera prohibé.** L'exercice des cultes serait néanmoins autorisé mais limité dans le temps et dans l'espace. Il devra être encadré par des religieux strictement sélectionnés car ils seront également chargés d'expliquer les différences entre le spirituel et le temporel, l'œcuménisme et la parfaite cohabitation des cultes au sein de la République française.



Proposition 2 : Porter la durée du SNU à 6 mois

Le SNU doit se faire sur l'année des 16 ans, dernière année où l'école est obligatoire, pendant 6 mois à compter de la rentrée de janvier jusqu'au 30 juin.

Adossé au cursus scolaire, il est obligatoire et la formation militaire est limitée mais utilisée comme fil conducteur. Après une période d'évaluation du niveau scolaire des jeunes appelés, il conviendra d'enseigner immédiatement le règlement de discipline général et les règles élémentaires du savoir-vivre et du savoir-être.

À cet égard, l'encadrement devrait être de type militaire divisé en deux phases :

- **4 mois en pensionnat** de janvier à avril avec un retour par mois à la maison
- **2 mois dans une administration ou une association d'intérêt général** de mai à juin par le biais d'un engagement au service de l'intérêt général.

Dans le but de maintenir la motivation et de reconnaître les efforts consentis, la fin de chaque phase devrait être marquée par un événement spécifique.

En fin de SNU, une cérémonie avec délivrance d'un titre devrait être organisée pour valoriser ces nouveaux citoyens qui deviendront les bâtisseurs du siècle.

Proposition 3 : Favoriser un enseignement complémentaire à celui de l'Éducation nationale

Afin de désengorger les missions de l'Éducation nationale, le programme du SNU doit s'articuler autour de trois points : **éducation républicaine, défense et sport**. Le programme favorisera la pratique du sport, notamment des sports d'équipe ; la réalisation de projets éducatifs en groupe comme des parcours commandos, mais également doit permettre l'obtention du code de la route. La visite de différentes Institutions qui devront ensuite accueillir les appelés pour engagement de deux mois en fin de cursus SNU.

La formation effectuée lors des Journées d'Appel à la Préparation à la Défense (JAPD) constitue une bonne base pour un programme auquel il faudra y adjoindre une partie de l'enseignement effectué dans les écoles militaires, y compris celles des officiers. Les cours généraux seraient focalisés sur : l'histoire de France, la géographie, la géopolitique, la comparaison de notre pays avec d'autres, l'objectif étant de développer la fierté d'être français. Une instruction sur la Constitution



française et la présentation des Institutions, de leurs missions doit permettre aux appelés de mieux comprendre leur pays, voire de susciter des vocations.

Proposition 4 : Maintenir le principe d'un SNU réalisé dans un autre département que son département d'habitation

Afin de lutter contre l'archipellisation de notre nation, **le principe de diversité géographique doit être garanti.** Il est nécessaire que le jeune de l'ouest parisien puisse côtoyer le jeune issu d'une cité ou du monde rural. La proximité des quatre mois de pensionnat permettra de faire émerger un véritable esprit de promotion SNU sur le modèle du défunt service militaire.

Si les parents soutiennent chaque jeune dans son projet de SNU, ils sont exclus de l'institution du SNU afin d'éviter leur interférence avec le contenu du programme. Les infrastructures utilisées devraient être d'anciens bâtiments militaires à accès réglementé, à l'instar des casernes, bases navales et aériennes ou autres établissements.



POUR UN ENGAGEMENT DE CHAQUE JEUNE AFIN DE LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE

Près de 100 000 jeunes décrochent du système scolaire, il s'agit de la première grande source d'inégalité sur toute une vie. Afin d'éviter une déconnexion de près de 10% de chaque génération, **l'État doit mettre les moyens pour garantir de conserver proche de lui chaque jeune décrocheur pour éviter l'accentuer les fractures de notre pays.**

Proposition 5: Intégrer le SNU à un calendrier de l'enseignement primaire et secondaire adapté

Le SNU n'a pas vocation à se faire contre l'École mais lui est complémentaire. L'année du SNU, les premiers mois (de septembre à décembre inclus) doivent être réalisés à l'École comme c'est le cas aujourd'hui. En complément de la bonne réussite du SNU, **il donne lieu au passage à la classe supérieure quelle que soit la classe du jeune** (collège après avoir redoublé, lycée professionnel, technologique ou général).

Seulement, considérant le faible niveau des élèves en sixième, il serait judicieux de modifier le cursus scolaire en faisant glisser la première année de collège (la classe de sixième) vers le primaire. Cela permettra, d'une part, de poursuivre l'apprentissage des fondamentaux et, d'autre part, de préserver ces enfants des plus âgés pendant une année supplémentaire.

Le cursus pourrait être le suivant :

- Primaire : 6 ans à 12 ans : CP ; CE1 ; CE2 ; CM1 ; CM2 ; Préparation au Collège
- Collège : 12 ans à 15 ans : 5^{ème} ; 4^{ème}, 3^{ème} (année du Brevet des collèges)
- **Service National Universel (SNU) : 16 ans (année de 2^{nde} ou équivalent) ;**
- Lycée : 16 à 18 ans : 2^{nde} ; Première, Terminale (année du BAC)
- Cycle d'enseignement supérieur

Afin de soutenir le niveau éducatif de nos élèves, il convient de mettre en œuvre divers propositions allant dans le sens **d'un redressement grâce à un nivellement**



par le haut éducatif (refonte des rythmes scolaires, rétablissement des classes de niveau, etc.).

Proposition 6 : Faire du SNU un levier d'attractivité de la réserve et des armées

Les métiers de l'armée souffrent d'un manque d'attractivité. Cela implique un manque de renouvellement et une sur-représentation de primo-militaires dont les parents sont militaires.

Un SNU de 6 mois doit faire le lien avec l'engagement dans l'armée, à des fins de patriotisme mais également de recrutement. La présence d'intervenants issus de la réserve sera un point judicieux pour favoriser les vocations militaires.

Proposition 7 : Renforcer la lutte contre le harcèlement

Selon les résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens pour l'année scolaire 2021-2022, 6,7% des collégiens ont été victimes de harcèlement à l'école²³. Toujours selon les chiffres du ministère, il expliquerait près de 25% des cas de décrochage scolaire. A ce titre, le SNU représente un risque de harcèlement majeur compte-tenu de la proximité des jeunes dans le pensionnat.

Ainsi, **il convient de mettre en œuvre une politique volontariste avant le SNU et après le SNU en renforçant la prévention du harcèlement**, notamment cyber, et la sécurité des collèves qui se dégrade. Selon l'INSEE, le collège est le deuxième endroit scolaire où le taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves est le plus important avec 13,2 ‰ en 2019, derrière les 22,7 ‰ des lycées professionnels et devant les 4,5 ‰ des lycées généraux et technologiques.

Un plan contre le harcèlement doit concilier prévention, maintien de l'ordre dans les établissements scolaires et articulation avec les GAFAM ou TikTokpropriétaires des réseaux sociaux dans la fermeture des comptes de jeunes harceleurs.

²³ <https://eduscol.education.fr/974/le-harcelement-entre-eleves>



Proposition 8 : Suivre les jeunes après leur SNU

Dans la mesure où il créera des vocations, y compris pour les décrocheurs, il est indispensable de mettre en place le dispositif de suivi adéquat des jeunes ayant réalisé leur SNU.

A ce titre, le ministère doit s'équiper d'un important système d'information qui aurait deux finalités. La première serait de créer un réseau social du SNU afin de faire vivre l'esprit de promotion durant les années qui suivent le SNU. La seconde serait de tracer les jeunes en leur envoyant régulièrement des offres d'emploi localisées dédiées au secteur public. Chaque jeune aura été sensibilisé durant son SNU aux métiers du secteur public ce qui doit à terme maintenir l'attractivité autour des métiers essentiels tels que soignants, policiers, militaires, enseignants, magistrats, etc.

MAITRISER LES COÛTS DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Alors que la France a considérablement augmenté son déficit²⁴, la question du coût devient centrale. Mais l'augmentation du budget de la Défense²⁵ donne des moyens, encore à renforcer, au programme du SNU. Les coûts du SNU doivent être considérés comme étant un investissement au long terme pour le pays. À ce titre, ils devront être partagés entre tous les ministères impliqués.

Proposition 9 : Supprimer l'actuel séjour de cohésion

Le coût du séjour de cohésion actuel est aujourd'hui trop important au regard de son atteinte des objectifs qui est discutable. Maintenir 2 semaines de séjour de cohésion hors temps scolaires rend le coût unitaire du SNU trop important, autour de 3 000 euros par jeune selon le rapport du Sénat, lorsque le rapport du général Ménaouine recommandait un SNU autour de 1 500 euros par jeune et de lisser les

²⁴ PLF 2023 : déficit budgétaire de 158,5 milliards d'euros. La dette est de 2700 Md € soit 112% du PIB

²⁵ La nouvelle Loi de programmation militaire (LPM) prévoit 413 milliards d'euros consacrés aux dépenses militaires pour la période 2024-2030, soit 59 milliards d'euros par an



coûts en réalisant des économies d'échelle sur les centres et les encadrants bénévoles.

Proposition 10 : Utiliser les internats de lycées et d'anciens bâtiments de la défense

Les centres d'hébergement pour accueillir 800 000 jeunes constituent le principal poste de coûts pour l'État. Il est aujourd'hui très important car il réside dans la typologie des centres de cohésion, principalement des centres de vacances (33% des centres d'hébergement) pour pouvoir faire des activités de loisir actuellement proposées lors du SNU.

Il convient dès lors de flécher les centres d'hébergement principalement sur deux postes : les internats (puisque le SNU serait réalisé sur une longue période lors du temps scolaire) ainsi que les anciens bâtiments de la défense. L'utilisation d'anciens bâtiments de la défense doit permettre de limiter les coûts d'infrastructure en dépit de la nécessité de les remettre aux normes.

**Répartition des types de centre d'hébergement
du séjour de cohésion en 2022**

Typologie des centres de cohésion	Part des centres de cohésion (février)	Part des centres de cohésion (juin)	Part des centres de cohésion (juillet)	Ensemble
Établissement public local d'enseignement	13%	30,2%	35%	26,1%
Lycées agricoles	6,5%	13%	19%	12,8%
Autres établissements de formation	3,1%	3,5%	12%	6,2%
Centres de vacances	42%	34,3%	22,7%	33%
Autres structures	19,3%	13%	6,7%	13%
Non renseigné	16,1%	6%	4,6%	9%
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : commission des finances, d'après les réponses de la DJEPVA au questionnaire du rapporteur spécial



Le rapport du Sénat de juin 2018 évaluait un coût de fonctionnement de 2,4 à 3 milliards d'euros par an le coût incluant le coût des infrastructures pour accueillir une génération de jeunes si l'on a massivement recours aux internats dans les lycées. Au-delà de répartir ces coûts entre tous les ministères impliqués, il faudra trouver des financements innovants, y compris européens.

Proposition 11 : Ouvrir le statut d'encadrant SNU aux retraités du public ou au secteur privé

Enfin, l'aspect de l'encadrement est crucial. En 1995, les appelés représentaient un volume de 212 500 jeunes gens, répartis entre les trois armées, la gendarmerie, le service des essences et le service de santé. Environ 25 000 militaires équivalents temps plein (ETP) étaient nécessaires pour encadrer 75 000 appelés, soit 1 pour 3. En 2023, il faut compter 425 000 jeunes gens des deux sexes, soit 141 000 ETP, ce qui est considérable même en répartissant la charge entre les Institutions.

C'est pourquoi il faut impliquer toute la nation et recourir massivement aux retraités bénévoles et réservistes de tous les corps de l'État, ainsi qu'au personnel religieux dans les limites fixées. Le secteur privé, notamment le monde de l'industrie devra régulièrement être invité, par exemple pour donner des conférences ou des cours spécifiques. Ce seront des occasions supplémentaires pour assurer l'insertion des nouveaux citoyens dans la vie active.

En conclusion, les ressources ne manquent pas et des solutions existent pour limiter les coûts. La volonté et l'implication de tous les Français seront les éléments décisifs pour le succès d'une réforme fondatrice d'une nouvelle ère.

Proposition 12 : Chiffrer les économies attendues pour les autres administrations

Cela étant posé, il est considéré que le SNU permettra de faire des économies dans divers domaines. L'État doit se fixer un objectif ambitieux avec le SNU : **diminuer de 30% la délinquance juvénile et mineure afin de pouvoir lancer plus sereinement la jeunesse dans la société.** Si, par exemple, la formation reçue pouvait éviter à 10% des jeunes de devenir délinquants et de passer 30 jours de leur



vie en prison, les économies seraient déjà de 130 millions d'euros²⁶ par an, auxquels il faudrait ajouter les frais de justice et de police évités.

Ainsi, cela passe par une politique d'évaluation des économies basée sur un data hub qui chiffre la prévention en comparant les résultats entre les générations.

²⁶ Rapport parlementaire du sénateur Jean-René Lecerf sur le Coût journalier d'un prisonnier en France en 2013 : 36500 € annuels, soit 100 € par jour (alimentation, entretien personnel pénitentiaire)



CONCLUSION

Face aux grands enjeux civilisationnels, géostratégiques et industriels du XXI^e siècle, la France doute. Face à l'ensauvagement de sa société et au refus d'une quelconque autorité supra-familiale par les plus jeunes, la France doute. Face à la contestation inouïe de son histoire et de ce qu'elle a apporté au monde, la France doute.

Pour faire face et rester dans l'Histoire, elle doit d'abord assurer la cohésion de la nation qui doit rester une et indivisible. Car sans nation, il n'y a pas de pays, il n'y a pas d'État.

Pour affronter les épreuves à venir, il faut recréer du collectif en faisant aimer la France et en créant du rêve pour les jeunes générations. À ce titre, l'implication doit être transgénérationnelle car les plus âgés ont l'immense responsabilité de devoir transmettre aux jeunes générations, les valeurs cardinales qui les ont structurés ainsi que l'amour du pays. Si nous ne nous engageons pas, collectivement, certains se chargeront de transmettre d'autres valeurs parfois synonymes de régression, voire de chaos.

Mère de toutes les réformes, l'éducation doit être prioritaire. Elle passe aussi par la réinstauration d'un Service National Universel, obligatoire pour tous les jeunes gens avant leur entrée dans la vie active.

Cet indispensable changement de paradigme exige un effort budgétaire qui semble atteignable si tous les ministères sont sollicités et si le peuple adhère au projet. La plus-value de cet investissement à long terme n'est pas totalement monétisable mais, grâce à la confiance retrouvée dans une société enfin apaisée, elle s'exprimera sans doute, aussi, par du bonheur national brut.

Par **Denis BOUVIER** Analyste du Millénaire et **Matthieu HOCQUE**, Directeur adjoint des Etudes du Millénaire

Contribution : Thibault Brosset Heckel





Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clement PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Matthieu HOCQUE

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*